

Nous sommes fiers de compter en Maine-et-Loire plus de 1000 fermes bio et chanceux d'avoir pu célébrer ce « passage de cap » entre 2 confinements !

Voici en quelques pages l'essentiel à retenir de cette journée axée entre autres sur la transmission des fermes d'élevage.



Remerciements en images



Opération réussie le 2 octobre
à Yzernay malgré pluie et COVID !

Alors MERCI ...

- ... à **Mathieu Colonier** pour son accueil
- ... aux **120 participants** de l'après-midi transmission
- ... aux **168 participants** de la soirée champêtre
- ... aux **6 partenaires** « transmission »
- ... aux **5 partenaires institutionnels**,
- ... aux **14 sponsors** matériels et financiers
- ... aux **20 bénévoles** GABB et Bio Ribou Verdon
- ... à la **Compagnie Patrick Cosnet**
- ... à l'**équipe salariée** du GABBAnjou

Sans oublier les vaches qui ont toujours meuglé aux bons moments !



Les chiffres 2019 en Pays-de-la-Loire

Les chiffres clefs des Pays-de-la-Loire

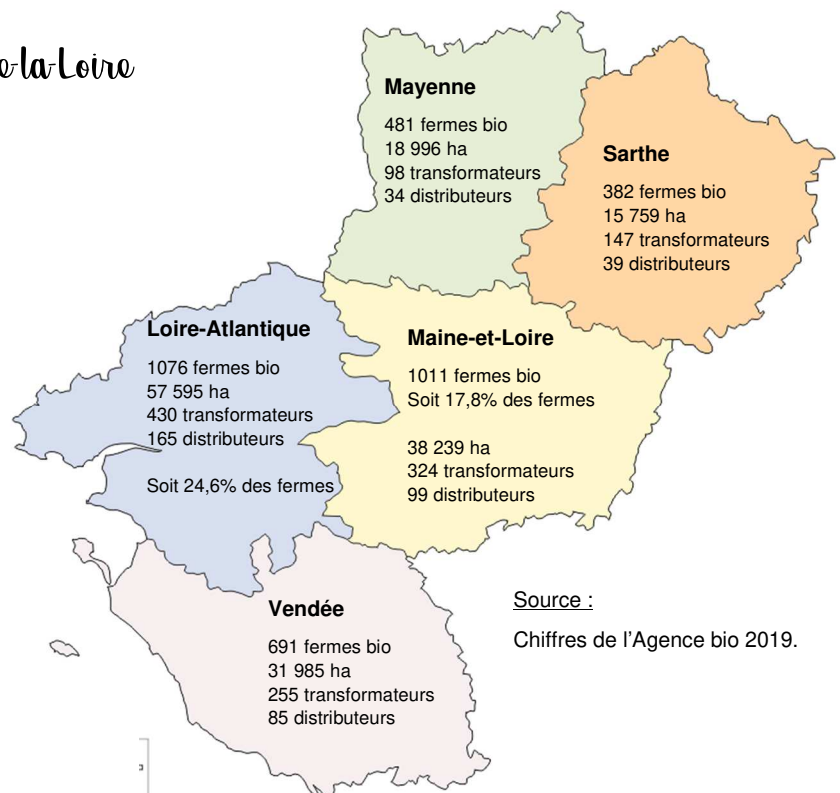
3641 fermes bio, soit 11,5% des fermes
(= 5ème rang français)

214 906 ha bio, soit 10% de la surface
agricole régionale (= 4ème rang français)

1 700 transformateurs et distributeurs
(7ème rang français)

Et en France ?

2 300 000 ha certifiés bio,
soit 8,5% de la surface agricole nationale.



Source :

Chiffres de l'Agence bio 2019.



Histoire de la bio en France

En une soixantaine d'années, l'agriculture biologique est progressivement passée d'une position marginale à une question centrale de société. Elle constitue aujourd'hui la démarche la plus aboutie pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal, ce qui lui confère un statut particulier et des bases solides pour l'avenir. Comment en est-elle arrivée là ?

Au commencement, des pionniers...

L'agriculture biologique est née d'une multitude d'initiatives d'agronomes, d'agriculteurs et de consommateurs qui, dès les années 1920, ont généré de nouveaux courants de pensées reposant sur des principes éthiques et écologiques, et initié un mode alternatif de production agricole.

A partir des années 1960, deux tendances se dessinent : un mouvement agricole lié aux activités économiques qui approvisionnent les producteurs en intrants plus respectueux de l'environnement et conformes aux valeurs paysannes (la méthode Lemaire-Boucher basée sur l'ameublissement profond sans retournement, le compostage, les associations végétales et l'utilisation d'une algue calcaire, le lithothamne) et un mouvement associatif d'agriculteurs et de consommateurs (Nature et Progrès).

En France, les principaux courants se développent d'abord dans l'Est autour de la biodynamie, dans l'Ouest avec la méthode Lemaire-Boucher et dans le Sud avec Nature et Progrès.



Raoul Lemaire (1884-1972), négociant en grains, sélectionneur et obtenteur de blé, créateur de la méthode Lemaire Boucher, fondateur de l'agriculture bio en France.

1980 : la reconnaissance publique en France

Dans les années 70, l'agriculture biologique est définie à travers différents cahiers des charges privés. Il existe alors en France autant de cahiers des charges que d'associations... 12 étant un minimum. Conscients de leur surnombre, les différents acteurs s'organisent peu à peu en syndicats professionnels, tel que la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) créée à la fin des années 70.

En 1980, les pouvoirs publics reconnaissent l'existence d'une « agriculture n'utilisant ni produits chimiques, ni pesticides de synthèse » dans le cadre de la loi d'orientation agricole de juillet 1980, complétée ensuite par le décret du 10 mars 1981.

En mars 1985, cette agriculture alternative est officiellement baptisée « agriculture biologique ». L'homologation d'un cahier des charges à l'échelle nationale devient possible tout comme la création du logo AB offrant une meilleure visibilité aux consommateurs.

1991 : la reconnaissance européenne

Le développement de l'agriculture bio se poursuit avec l'adoption en juin 1991 d'une réglementation européenne reprenant les principes et définitions des textes législatifs français. Cette réglementation concerne, dans un premier temps, uniquement les productions végétales. Il faut attendre le 24 août 2000 pour qu'elle s'étende aux productions animales.

Aujourd'hui, l'agriculture biologique est régie par un cahier des charges européens décliné à travers un cahier des charges français plus exigeant.



Depuis 2010, un logo européen appelé « Eurofeuille » est obligatoirement apposé sur les denrées pré-emballées en France.

Le réveil du consommateur

La fin des années 90 amorce le début d'un tournant. C'est l'heure des premiers scandales sanitaires (épisode de la vache folle en 1996), des premières actions anti-malbouffe (démontage du Mac Do de Millau en 1999) : le consommateur se réveille.

Une décennie plus tard, le bio entame une croissance à 2 chiffres jusqu'à représenter en 2019 près de 12 milliards d'euros de chiffres d'affaires.



Histoire de la bio en Maine-et-Loire et du GABBAnjou

En Anjou aussi, l'agriculture biologique a su faire son chemin. Comme ailleurs, des producteurs ont cherché à rester libres. Libres de ne pas entrer dans l'engrenage de la chimie, de comprendre le fonctionnement du vivant, d'apprendre à le respecter et à en tirer partie.

Années 60, les premiers essais

En Anjou, des fermes essayent rapidement de travailler sans chimie. La région d'Yzernay, et plus largement celle du Choletais, devient le berceau historique de la Bio en Maine-et-Loire. Dès les années 60-70, des pionniers y pratiquent la méthode Lemaire-Boucher. C'est le cas des familles Gaborit, Maurille, Baudry, ou Body...

Années 80, la création du GABVAL

Dans les années 80, les agriculteurs bio doivent écrire chaque année au préfet une lettre d'engagement précisant le nom de l'organisme certificateur choisi. Ils sont peu nombreux, mais ils ont déjà envie de se regrouper pour réfléchir ensemble. Ils créent en 1982 le GABVAL. Celui-ci couvre un territoire bien plus large qu'aujourd'hui et rassemble près de 80 producteurs. Tous ont envie de se regrouper et de travailler en commissions par filière (maraichage, GC, élevage...).

Année 90, la naissance du GABBAnjou

Le nombre de producteurs augmente. C'est le temps des Cesbron, Bernier, Mercier, Régnier, Claire Billaux et bien d'autres... qui se bougent pour développer la bio. En 1994, le tissu de producteurs est suffisamment dense en Maine-et-Loire pour attribuer au GABVAL une échelle départementale : c'est la naissance du GABBAnjou, le Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes du Maine-et-Loire.

Les deux « B » de GABB marquent la volonté des administrateurs de fédérer les agriculteurs biologistes et les biodynamistes.

2020, la millièmes ferme !

Alors qu'il y avait en Maine-et-Loire, 386 fermes engagées en bio en 2010 (soit 5% des fermes), elles étaient 1011 au 1^{er} janvier 2020 !

Le tissu de fermes est très diversifié. Il existe en Maine-et-Loire de nombreuses fermes d'élevage mais aussi de fermes spécialisées (maraichage, viticulture, PPAM,

arboriculture, grandes cultures...). Ces dernières embauchent beaucoup et garantissent une activité économique locale. Cette diversité fait notre richesse et nous permet de répondre à la demande des consommateurs.

Perspective pour le GABB

L'arrivée de la 1000^{ième} ferme en bio donne raison à notre discours. Depuis sa création, le GABBAnjou défend une agriculture biologique exigeante, une agriculture PAR et POUR TOUS les agriculteurs, une alimentation bio pour TOUS les budgets familiaux et collectifs, et bien sur la protection de l'environnement pour faire durer notre planète Terre.

Le GABBAnjou garde le cap :

- ◇ Il accompagne toutes les fermes, celles qui sont déjà en bio mais aussi toutes celles qui s'y intéressent ;
- ◇ Il agit beaucoup en collectif pour former les paysans, les faire se rencontrer, échanger, sortir de leur ferme pour apprendre et apprendre aux autres ;
- ◇ Il communique auprès du grand public dès que l'occasion se présente (défi famille à alimentation positive...);
- ◇ Il convainc les décideurs de certaines collectivités à agir en faveur de la bio. Le travail conduit avec l'Agglomération du choletais est un bel exemple. Elle encourage depuis plusieurs années le développement de l'AB à l'échelle de ses bassins versants, notamment à proximité des points de captage en eau potable pour la population. Les résultats sont visibles et l'eau de meilleure qualité grâce à l'AB.

En 2020, le Conseil d'Administration du GABBAnjou s'est rajeuni et diversifié (volailles, arboriculture...). La relève est en place... mais encore à consolider. Pensez à nous rejoindre lors de la prochaine Assemblée Générale !



Mathieu Colonier : un exemple de jeune installé en 2020

Le cap de la 1000^{ème} ferme bio a été franchi début 2020. Pour illustrer ce moment marquant, le GABBAnjou a choisi d'organiser début octobre un temps fort sur la ferme de Mathieu Colonier. Jeune installé de 24 ans, il ne s'est pas laissé impressionner par l'ampleur de la tâche. A propos, à qui est-il? A quoi ressemble sa ferme?



Le parcours de Mathieu en quelques mots

D'abord un attachement à la ferme...

Derrière le projet de Mathieu, il y avait un défi fou : celui de reprendre un jour la ferme voisine, celle de son grand-père décédé dans les années 70 lorsque son père avait seulement 2 ans. Pour Mathieu, c'était cette ferme là et pas une autre.

... puis la découverte de l'agriculture bio...

Après les études et quelques années d'expériences dans des fermes bio ou conventionnelles, Mathieu a travaillé 2 ans au GAEC du Roumé, une ferme bio située à Yzernay. C'est là qu'il a commencé à réfléchir à son installation et à remarquer que l'agriculture bio était compatible avec le système qu'il s'appropriait à reprendre.

... avec un max de détermination...

Pour concrétiser son rêve, Mathieu a été prêt à accepter de nombreux sacrifices. La ferme est grande, les bêtes sont nombreuses, les loyers sont élevés, les bâtiments sont abîmés et les matériels souvent usés. Installé début 2020, il se donne 5 à 10 ans de travail acharné pour redonner à la ferme de son grand-père l'éclat d'autrefois.

... et de stratégie pour assurer l'avenir

Pour assurer le coup, il décide de monter des poulaillers sur les 6 hectares dont il est propriétaire. Si tout va bien, il conservera pour le plaisir une activité d'élevage bovins allaitants. Il reprendra une partie des terres attenantes à la ferme et réduira le nombre de bêtes.

repères sur le système de production

1 UTH

125 ha sur 4 sites, dont 2 avec bâtiments. 10 ha en propriété



- prairies permanentes
- prairies temporaires (composition : trèfle, fétuque, ray-grass)
- tournesol sous couvert de luzerne
- céréales à paille (triticale / féverole; blé / féverole)

Toutes les parcelles sont drainées.
Présence de cours d'eau sur tous les sites.
Présence d'un étang pour l'irrigation.

Rotation

Ferme conduite de façon intensive, sans prairies, avant l'arrivée de Mathieu. Les rotations sont à travailler.

Atelier Bovins allaitant

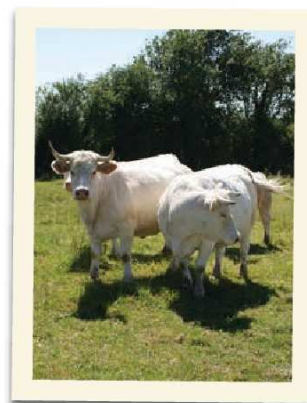
- 45 vaches charolaises
- Débouchés : vente des brouards à un privé

Atelier volailles

- 20 à 30 000 volailles par an
- 2 bâtiments de 480m²
- Parcs : 5 hectares
- Nombre de lots : 3 lots / bâtiment / an
- Débouché : Bodin Bio

Objectifs techniques Volailles :

Être dans la moyenne du groupement.





La transmission des fermes d'élevage, un vrai sujet

Le monde agricole s'apprête à faire face à de nombreux départs à la retraite, notamment en élevage bovins. Mais qui sont les cédants? Qui sont les repreneurs? Tous sont-ils bien accompagnés dans leur projet de transmission? Pour tâcher d'y voir plus clair et d'adapter au mieux les outils d'accompagnement proposés par le réseau, la CAB a mené en 2019 une enquête régionale sur la transmission des fermes bovines en partenariat avec Ebio et Biolait. En voici un bref aperçu.

Un constat national

La France a perdu un quart de ses agriculteurs entre 2010 et 2016, avec une forte augmentation forte du travail externe (CUMA, ETA...). En 2016, l'âge moyen des agriculteurs français était de 52 ans (contre 40 ans pour le reste des actifs) et les départs précoces (avant 55 ans) sont de plus en plus nombreux. Bien que les Pays-de-la-Loire soient moins exposés que le reste de la France (avec 26% des agriculteurs bio âgés de plus de 55 ans en 2019), de nombreux départs sont à prévoir dans les années à venir sans que la relève ne soit forcément assurée. Aujourd'hui, 1 agriculteur sur 3 n'est pas remplacé.

Le secteur bovin lait, le plus touché

En 2019, en Pays-de-la-Loire, 41% des élevages bovins allaitants et 38% des élevages bovins lait enquêtés (102 réponses) étaient concernés par la transmission avec une part importante de reprise globale du site en allaitant (28%). Cette situation interroge l'avenir de l'élevage, mais aussi celui de la bio et des dynamiques territoriales. Ces fermes resteront-elles des fermes d'élevage là où il reste indispensable ? Ces fermes resteront-elles en bio? Ces transmissions permettront l'installation de plusieurs actifs ? Etc.

Des transmissions hors cadre familial

Si les transmissions continuent d'exister, elles se font de plus en plus souvent grâce à l'arrivée de personnes en reconversion professionnelle, souvent tardive, qui viennent avec leur propre projet. Les cédants sont souvent contraints de changer leur positionnement pour que cela réussisse. La transmission inclut désormais des temps de collaboration, de socialisation, voire même de salariat entre le cédant et la personne à installer. Il s'écoule souvent 5 à 10 ans entre la première idée de transmission et sa concrétisation.

Une volonté de voir les fermes rester en bio

Globalement, les cédants de fermes d'élevage souhaitent voir leurs exploitations rester en bio. Ils craignent l'absence de repreneurs (peur de voir partir leurs terres à l'agrandissement de fermes voisines), la reprise des terres par leurs propriétaires pour des activités de loisirs telle que la chasse ; ils s'interrogent sur la rentabilité et la pérennité de leur système, tout en remarquant le manque d'attractivité des fermes d'élevage pour les repreneurs. La plupart s'intéressent au maraîchage.

Un besoin d'accompagnement accru

Le premier organisme contacté par les cédant-e-s est le centre de gestion pour chiffrer les montants de la reprise. Mais 34 % des agriculteurs enquêtés pointent un manque d'accompagnement ou d'information. L'étude fait ressortir 3 leviers sur lesquels travailler pour faciliter la transmission des fermes d'élevage : la recherche du repreneur-se, le chiffrage de l'exploitation ainsi que la formation des porteur-se-s de projet.

Et maintenant, qu'est ce qu'on fait?

Suite à cette étude, le réseau CAB et E'Bio lancent des actions concrètes pour accompagner les transmissions et les installations, avec par exemple la mise en place d'actions de sensibilisation au métier d'éleveur-se dans les écoles d'agriculture.

=> Retrouvez l'intégralité de l'étude (4 pages) sous le titre « Transmission des fermes bovines bio en Pays de la Loire état des lieux et perspectives d'accompagnement » dans le bulletin CAB n°132 d'avril 2020 et sur le site www.cab.org

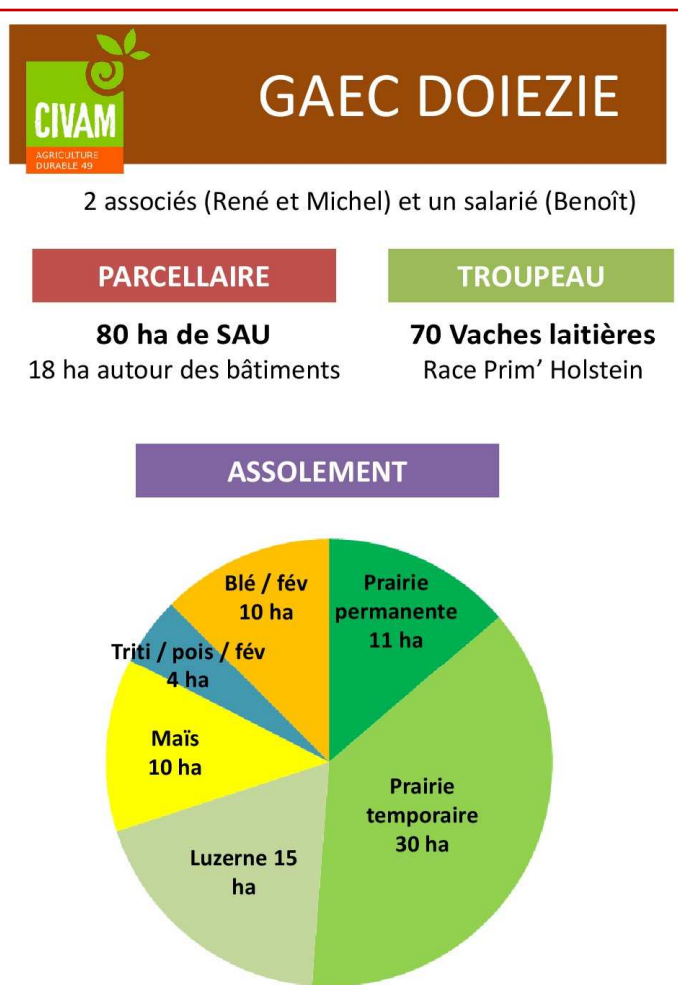


Changer ses pratiques pour transmettre plus facilement?

Pour faciliter la transmission de sa ferme, il est intéressant de questionner la durabilité de son système. Tel a été le travail entrepris par René Doizie, agriculteur en GAEC au Fief-Sauvin. Son témoignage a été recueilli lors de l'atelier animé par le CIVAM AD 49, le 2 octobre à Yzernay.

Peux-tu te présenter et décrire la ferme sur laquelle tu travailles ?

Je suis éleveur de vaches laitières au Fief Sauvin. Je suis en GAEC avec mon frère, Michel. Depuis juillet, un salarié (Benoît) nous a rejoints à temps plein. La ferme a une surface de 80ha avec 70% d'herbe (11ha de prairies permanentes, 30ha de prairies temporaires multi-espèces et 15ha de luzerne), 10ha de maïs fourrager, 4ha de triticales / pois / féverole pour l'alimentation des animaux et 10ha de blé / féverole, le blé étant vendu pour faire du pain. 18 ha se trouvent autour des bâtiments et sont dédiés au pâturage ; le reste se trouve à 3-4km. Nous élevons 70 vaches laitières Prim'Holstein et sommes certifiés en bio depuis 2018.



Il y a quelques années, toi et ton frère avez décidé d'engager une transition vers un système plus économe et autonome. En 2016, vous avez débuté une conversion vers la bio. Peux-tu nous expliquer ce qui vous a décidé à engager cette transition et comment ce cheminement est connecté à la préparation de la transmission de votre ferme ?

Avant cette transition, nous avions un système assez intensif, avec des vaches toujours en stabulation, des poulets label, du maïs ensilage et du ray grass italien, et des cultures de vente. Nous recevions beaucoup de conseils de la coopérative locale et nous achetions beaucoup d'engrais chimiques et de pesticides. Pour les poulets label, nous suivions le protocole.

Mais, vers 2007, j'ai commencé à me questionner. J'avais l'impression de ne plus décider ce que l'on faisait sur notre ferme. J'avais le sentiment que nous perdions notre âme, que nous étions arrivés au bout d'un système.

A partir de ce moment-là, nous avons commencé à cheminer vers un autre système. D'abord, nous nous sommes orientés vers un conseiller indépendant, qui n'avait pas de produits à nous vendre. Nous nous retrouvions aussi en groupe, avec d'autres agriculteurs, pour échanger, parler de nos réussites et de nos difficultés.

En parallèle, nous cheminions également sur le plan personnel. Au sein de ma famille, nous nous sommes tournés vers l'homéopathie, avec beaucoup de satisfaction. J'ai toujours eu des engagements non professionnels qui nous ont permis de discuter avec des gens en-dehors du milieu agricole, de rester ouverts. Et nous sommes aussi toujours partis en vacances : ce sont des temps importants pour prendre du recul sur sa ferme, réfléchir sur ce qui compte.

En 2012, nous avons demandé un rendez-vous avec notre conseiller de gestion pour échanger sur la question suivante : « Nous avons encore 10 ans de métier d'agriculteur devant nous. Que voulons-nous en faire ? » Nous ne voulions pas que la ferme aille à l'agrandissement ; nous voulions que notre ferme donne envie à un futur repreneur de s'y installer. Cela a constitué une étape très importante ! Nous avons décidé d'aller vers un système plus économe en intrants et, en juin 2016, nous avons débuté une conversion vers la bio. A l'automne 2016, nous avons commencé à cultiver des mélanges céréales protéagineux. Nous avons implanté 10ha de prairies et 5 autres ha au printemps 2017. Pour la première fois, les vaches en production sont sorties au pâturage. Et nous avons commencé une formation sur le pâturage tournant avec le CIVAM du Maine et Loire.

D'un système intensif à un système herbager certifié en bio

Un système intensif : vaches en stabulation, poulets label, maïs ensilage / RGI, cultures de vente, des pesticides et des engrais chimiques.

2007 : « *Nous ne décidons plus ce que nous faisons sur notre ferme. Nous sommes arrivés au bout d'un système* »

Conseil par la coopérative locale → conseiller indépendant
Rencontres entre agriculteurs
Cheminement personnel : homéopathie, engagements non professionnels, vacances qui permettent de prendre du recul

2012 : « *Nous avons encore 10 ans de métier d'agriculteur devant nous. Nous voulons que notre ferme donne envie à un porteur de projet de s'y installer. Quelles orientations prendre ?* ».

Rendez-vous avec le conseiller de gestion.

2016 : début de la conversion bio.
Implantation de prairies / pâturage. Culture de méteils.
Formation « pâturage tournant » avec le CIVAM AD 49



De bons résultats économiques : +44.000€ d'EBE en 4 ans
Un environnement préservé / des produits de qualité
Des agriculteurs heureux dans leur métier



Une transmission envisagée de manière sereine

Peux-tu nous expliquer ce que cette transition a changé sur votre ferme ?

Sur le plan économique, les résultats se sont bien améliorés ! En allant vers un système basé sur les prairies pâturées, nous avons largement réduit nos charges, notamment nos charges d'alimentation. En conventionnel, les vaches produisaient 28L de lait avec 5kg de tourteau de colza ; maintenant, elles produisent 22L de lait avec 1kg de méteil ! Globalement, les charges liées à la production (semences, amendements, aliments pour les animaux...) ont baissé de 34000€ (soit -36%) entre 2015 et 2019. Notre EBE a lui augmenté de près de 44000€ (soit +61%).

Sur le plan environnemental, là aussi, nous sommes très satisfaits. Nous avons développé les surfaces en herbe. Nous avons développé la luzerne, qui est très productive. Nous avons allongé nos rotations : le maïs ne revient jamais avant 4 ans et seulement sur certaines parcelles. Grâce à cela, nous n'apportons plus de pesticide ni d'engrais minéral. Et les résultats sont visibles ! Les sols sont plus vivants, plus agréables à fouler. J'observe de plus en plus d'animaux dans nos parcelles : des papillons, des libellules, des lapins...

Sur le plan humain, nous avons retrouvé une très grande satisfaction dans notre métier !

Nous avons regagné de l'autonomie décisionnelle sur notre ferme. Nous décidons des orientations que nous prenons ! Nous sommes acteurs de la préservation de l'environnement, et cela donne beaucoup de sens à notre métier. Nous avons un très grand plaisir à nous promener dans nos parcelles, à voir les vaches pâturer dans les prairies, à fouler un sol vivant, à observer les arbres, à voir de plus en plus d'animaux dans nos parcelles. Nous observons beaucoup plus qu'avant : nos animaux, la nature... Les animaux sont en meilleure santé et les éleveurs se sentent mieux. Nous ressentons une harmonie dans notre système.

Un petit bémol malgré tout. Nous nous trouvons sur un territoire où la bio est très peu développée. Nous nous sentons un peu en décalage par rapport à nos voisins agriculteurs. Nous sommes très satisfaits d'avoir fait ce choix et espérons qu'en nous voyant, cela puisse donner envie à nos voisins d'aller vers un système plus durable.

Est-ce que cette transition change quelque chose dans ta manière d'aborder la transmission de ta ferme ? La perçois-tu facilement transmissible ?

Oui, cela change beaucoup de choses pour moi dans ma manière d'aborder ma transmission. Je me sens serein car je pense que notre ferme peut donner envie à un porteur de projet de s'y installer : nous avons de bons résultats économiques, nous sommes heureux dans notre métier.

Et puis, nous avons vraiment envie de transmettre ! Alors, pour fixer le prix, cette envie de transmettre sera plus importante que l'envie d'encaisser le jackpot de sortie ! Cette question du prix me semble centrale dans les transmissions.

Le seul point noir, c'est qu'il manque 10ha de pâturage sur le siège d'exploitation. Si on les avait, on ferait moins de tracteur, on travaillerait moins et on gagnerait encore mieux notre vie. Alors, nous sommes en train de voir, avec nos voisins, si on peut organiser des échanges de parcelles : nous laisserions alors des terres éloignées pour en récupérer à proximité. Ce serait l'idéal !

Un mot pour la fin ?

Nous sommes confiants pour notre transmission et surtout nous aspirons à ce que notre successeur prenne autant de plaisir que nous dans notre métier.



Quelle place pour le capital dans la transmission ?

Pour une transmission, les deux parties « cédant et repreneur » doivent s'accorder sur un prix. Mais existe-t-il un juste prix ? Si oui, en quoi est-il important de l'obtenir et comment y parvenir ? Dans l'atelier animé par le GABBAnjou, Valentin Loiseau a fait part de son expérience de jeune installé à Chanteloup-les-Bois.



Valentin Loiseau,

Co-président Bio Ribou Verdon

Bonjour Valentin, Peux-tu te présenter et décrire la ferme sur laquelle tu travailles ?

« Je me suis installé à Chanteloup-les-bois dans le Choletais suite au départ en retraite de Joël Merlet. J'ai repris le système qui était déjà en place (cheptel, foncier, bâtiment, matériel) avec un achat de foncier en plus. Actuellement, je travaille sur 87 ha en

système herbager avec une cinquantaine de vélages charolais. Mon installation officielle s'est faite en 2019 après un stage de parrainage de 8 mois puis j'ai entrepris les démarches de conversion vers le Bio. »

Comment avez-vous abordé la question du prix ton repreneur et toi ? Cela a-t-il été facile ?

« Afin de discuter sereinement sur la question du prix, il est important d'instaurer un climat de confiance entre le cédant et le futur installé. Quand la confiance est installée, les échanges sont fluides et sains et la question du prix est plus apaisée. Un des points clef de cette confiance a été sans doute le stage parrainage de 8 mois. Ce stage m'a permis de comprendre l'entreprise, son fonctionnement, le contexte agronomique, économique et social de la ferme. Grâce à cette période transitoire, j'ai pu me rendre compte de la valeur du travail de Joël et de mieux accepter le prix proposé. De son côté, Joël a aussi accepté de faire des efforts, notamment sur le matériel et les bâtiments pour m'aider dans la reprise de la ferme. L'important est de ne pas se fâcher ou de rester bloquer sur des petites choses. La transparence des chiffres est aussi une des clefs à la bonne entente. Quand tu es d'accord sur le prix, l'avenir est en effet beaucoup plus simple ! »

Avais-tu des attentes par rapport à un prix d'achat ? Les échanges sur le prix ont-ils influencés la construction de ton projet d'installation ?

« Joël m'a transmis les chiffres de la ferme dès le début du stage pour m'aider à établir mon étude économique au plus près du système à reprendre. Cette transparence a favorisé la confiance et nous avons abordé le prix très rapidement. Je n'en avais pas en tête, car un prix ne veut

pas dire grand-chose quand il n'est pas relié à un système précis. En comparant l'EBE de la ferme et le prix proposé, cela m'a paru cohérent et j'ai pu baser mon étude économique sur ces informations. J'ai vraiment construit mon étude avec de grosses marges de sécurité (taux de mortalité élevé, rendement minimisés, charges maximisées...) pour anticiper les coups durs. Un conseil à donner est de faire valider son étude par plusieurs banques pour s'assurer que notre projet est viable, ensuite on peut avoir la liberté de choisir qui nous suivra. »

Selon toi, quelle serait la définition d'un juste prix dans une transmission ?

« Aujourd'hui, quand tu évalues une entreprise, il existe 3 valeurs possibles : la valeur patrimoniale, comptable et économique. Cette dernière me paraît la plus juste pour établir la valeur d'une ferme, car elle représente la valorisation du travail : c'est ce que la ferme peut dégager économiquement afin de se garantir un revenu, rembourser les emprunts et garder une marge de sécurité. Nous étions d'accord pour que le prix soit donc fixé par l'EBE de la ferme pour établir un prix qui nous paraissait juste. Par exemple pour Joël, il était non négociable, que l'on ajuste à la baisse la valeur du cheptel, car il représente le cœur de son travail. Le prix a été indexé à la valeur des cours du marché, on l'a même réajusté jusqu'à la veille de mon installation. Donc de mon point de vue un juste prix doit se baser sur la valorisation du travail. C'est pourquoi notre « juste prix » ne sera pas le même pour une autre transmission, l'important s'est de s'adapter à chaque situation économique et que chaque partie prenante s'ajuste pour se mettre d'accord.

Aurais-tu des conseils à transmettre à des personnes qui n'arriveraient pas à s'accorder sur un prix ?

« Il faut s'entourer. Le dialogue c'est ce qui permet d'avancer sereinement, quand c'est compliqué, il est primordial de s'entourer de tiers pour faciliter les échanges et aussi d'avoir certains repères de prix et des pistes de négociations. Il faut donc aller voir les centres de gestion, les GAB, les Chambres etc. afin de désamorcer les non-dits. »



Pour transmettre, il faut accepter de voir sa ferme changer de production

Dans certains cas, les cédants développent des attentes fortes vis-à-vis du repreneur. Ils espèrent qu'il saura poursuivre leur activité à l'identique ou encore développer la ferme de la façon dont ils l'avaient eux-mêmes imaginés... En atelier, Marie-Madeleine et Bruno Laurendeau nous ont fait part de leur expérience originale. Voici l'interview d'André-Marie Rochard, président de Vivre au Pays (ADEAR, Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural), l'association qui animait cet atelier.

André, peux-tu nous résumer l'expérience de transmission réussie de Marie-Madeleine et Bruno Laurendeau ?

Ce que je retiens du témoignage d'André-Marie et Madeleine Laurendeau, c'est la nécessité d'anticiper la transmission surtout quand on n'a pas de repreneur·euse identifié·e. Bruno a suivi sa première formation sur la transmission à 55 ans.

Les repreneurs intéressés par leur exploitation avaient un projet chèvres laitières avec transformation-vente, alors qu'eux étaient en vaches laitières avec commercialisation en circuit long.

Ils n'ont pas fermé la porte dès le départ sous prétexte que les repreneurs voulaient faire une autre production. Ils ont pris le temps avec le couple qui voulait reprendre, de faire connaissance, de s'écouter, de discuter de leurs attentes, de leur projet. Ils se sont ainsi rencontrés de façon quasi hebdomadaire, pendant plus d'une année. Ces rencontres ont aussi permis à Marie-Madeleine et Bruno de présenter ce qu'eux vivaient sur cette exploitation, les liens qu'ils entretenaient avec différents réseaux et comment cette exploitation leur permettait d'être bien et de bien vivre.

Et, le temps de maturation, de bienveillance aussi, a fait son œuvre ; Marie-Madeleine et Bruno acceptaient de voir leur ferme changer de production. Mais finalement, le couple de repreneurs avaient cheminé vers une reprise à l'identique de l'exploitation.



Bruno et Madeleine Laurendeau, agriculteurs à Terranjou. Photo extraite de l'article paru le 8 octobre 2020 dans l'Avenir Agricole.

D'après toi, quelles questions doivent se poser cédant et repreneur vis-à-vis du type de productions ?

Du côté du cédant, à lui de montrer les atouts de la production qu'il réalise, de montrer que son système est encore pertinent, qu'il est adapté (et adaptable) à son sol et sa région... et montrer qu'il a pu vivre avec bonheur le travail de cette production.

Du côté du repreneur, si le choix de production est différent de celui pratiqué sur la ferme à reprendre, qu'il se repose bien le pourquoi du choix de cette production, et de son adaptabilité sur l'exploitation choisie. Croiser les regards de la famille, des amis sur le projet.

Après, c'est le temps de l'échange et de la maturation qui est nécessaire. Il faut trouver le bon consensus entre cédant et repreneur, sur les modalités de la reprise.

Une transmission réussie, c'est peut-être pour le cédant de voir son outil de travail, peut-être ce qui a fait « sa vie » continuer de vivre (avec la production qu'il avait ou pas) parce qu'il a pleine confiance dans le repreneur. Et, pour le repreneur, avoir la confiance du cédant, ne peut que lui donner des « ailes ».

La première chose importante est d'abord de croire que sa ferme est transmissible, peut-être pas dans sa forme actuelle. Pour cela, il faut se mettre dans une attitude ouverte ; aller à la rencontre des organismes qui préparent à la transmission. Des formations existent ; elles permettent d'engager les démarches et de se mettre en chemin vers la transmission.



Atelier animé par Vivre au Pays lors de l'après-midi transmission du 2 octobre à Yzernay.



S'entourer et faire collectif pour transmettre et s'installer

Créée en 2014 dans le Maine-et-Loire, la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) propose des outils et un accompagnement pour permettre l'installation de nouveaux paysans et paysannes. Une année de test, le stage paysan créatif, permet d'assurer le projet et la transition dans le cas d'une transmission. Ce dispositif répond particulièrement à la demande accrue de personnes non issu du milieu agricole de se lancer dans le métier. Pour la coopérative, l'un des facteurs de réussite d'un projet d'installation/transmission est la capacité à s'entourer, que ce soit sur le territoire ou dans l'environnement professionnel. Alain et Thibaut ont expérimenté cette situation.

Alain, en quelques mots peux-tu nous faire part de ton projet de transmission ?

Je suis installé en production de volaille de chair, je vend l'essentiel de mes poulets en AMAPS. Aujourd'hui ma ferme est viable économiquement, ancrée sur le territoire avec un réseau de clients que je connais depuis plusieurs années. Je souhaite que cette activité puisse perdurer et qu'elle fasse vivre une famille sur la commune.

Comment s'est passé votre rencontre ?

Alain : Je suis ou j'ai été actif au sein du GABB Anjou, du CIVAM, de la confédération paysanne depuis plusieurs années et j'ai transmis l'information de mon souhait de transmettre ma ferme. Par ces réseaux j'ai pu rencontrer plusieurs candidats, dont Thibaut et sa compagne. Ce qui m'a particulièrement intéressé, c'est leur souhait de vivre sur le site et de faire vivre une famille.

Thibaut : J'étais salarié à Terrena et je cherchais une ferme à taille humaine. C'était un choix à deux car avec ma compagne nous souhaitions habiter sur la ferme. La première rencontre a été positive et Alain souhaitait que la maison d'habitation revienne à la famille du futur installé. Le système de production, la vente correspondait à ce que je voulais aussi. Je n'ai pas hésité très longtemps !

Qu'est ce qui facilite aujourd'hui votre projet d'installation/transmission ?

Thibaut : Aujourd'hui, je suis en stage paysan créatif avec la CIAP, cette année de test permet de valider mon souhait de m'installer en production de poulet de chair et de voir si je peux me diversifier de que ce soit sur la commercialisation ou la production. J'ai déjà eu l'occasion de m'investir dans la mise en place d'un nouveau marché de producteurs à Vihiers. Cette dynamique collective permet aussi de se projeter dans l'installation en se sentant entouré.

Alain : Le stage paysan créatif permet aussi à Thibaut de rencontrer les personnes avec qui je suis en lien depuis plusieurs années, que ce soit les paysans

voisins, les paysans des différents réseaux ou encore les amapiens. Ce sont aussi ces personnes qui facilitent la transmission par leur soutien et leur envie de voir perdurer l'activité mise en place.



Atelier animé par la CIAP lors de l'après-midi transmission du 2 octobre à Yzernay.

Quelles seront les suites du stage paysan créatif ?

Thibaut : Après l'année de stage, je souhaite pouvoir avoir le statut d'exploitant agricole. Je songe aussi à utiliser le portage d'activité proposé par la CIAP. Ce dispositif est une continuité du stage paysan créatif, il permet de porter une partie de l'investissement nécessaire à l'installation pendant un, deux ou trois ans. Ça pourrait m'assurer le lancement de mon activité, notamment si je souhaite me diversifier dans la production ou la vente.

Alain : Je pense partir à la retraite, je souhaite continuer à m'investir pour permettre à des paysans de vivre de leur métier et accompagner l'installation pour contribuer à des territoires ruraux vivants .

Thibaut et Alain ont témoigné lors des 1000 fermes bio. Ce témoignage montre l'importance d'être entouré pour anticiper la transmission et faciliter l'installation, pour cela les structures d'accompagnements doivent être ouverte à toutes et tous. Cela est primordial pour permettre la pérennité et la viabilité des fermes paysannes.